

Autorisations de construire : déclaration préalable et permis de construire réformés

OBJECTIFS

- Connaître les nouveautés issues du plan de relance
- Savoir appliquer la réforme des autorisations individuelles de construire
- Maîtriser les procédures d'obtention
- Gérer les difficultés et contentieux

MÉTHODE PÉDAGOGIQUE

- Étude détaillée de la législation et de la jurisprudence
- Échanges d'expériences et de pratiques avec les participants
- Cas pratiques

PUBLIC

- Services urbanisme, fonciers et aménagement des collectivités locales
- Candidats pétitionnaires

DATES :

1-2 JUIN 2010

2-3 DÉCEMBRE 2010

DURÉE : 2 jours

TARIF : 990 euros HT

PROGRAMME

Les contingences externes au dossier d'urbanisme

- Les législations parallèles
- Les autorités de contrôle et pouvoirs des tiers

Le Certificat d'Urbanisme

- Informatif
- Opérationnel
- Portée

Les exemptions

- Constructions nouvelles dispensées de toute formalité
- Travaux exécutés sur des constructions existantes et changements de destination de ces constructions

Les renseignements inhérents à tout dossier d'urbanisme

- Le cadre législatif et réglementaire, opposable à tous
- L'identité du pétitionnaire
- La procédure commune d'instruction

La Déclaration Préalable

- Champ d'application
- Procédure

Le permis de construire

- Champ d'application
- Procédure
- La décision et sa portée

Sort de toute opération achevée : déclaration d'achèvement de travaux DAACT

- Le permis de démolir
- Le permis d'aménager

Les sanctions et les poursuites

- La poursuite d'infraction d'urbanisme : le délit
- La réparation civile en dommages et intérêts
- Annulation et suspension de l'acte administratif